

MURAT IX



Notice d'installation, d'utilisation et d'entretien, **Poêle à granules mod. MURAT IX**

Ce document est parti intégrante du produit

Mises à jour de la présente notice.

La présente notice est conforme aux connaissances techniques disponibles au moment de la commercialisation du poêle.

Les poêles vendus avec toute la documentation technique nécessaire ne sauraient être considérés non-conformes par **DARGEMONT**, suite à d'éventuelles modifications ou mise en œuvre de nouvelles technologies sur les appareils commercialisés par la suite.

Limites de responsabilité du DARGEMONT.

DARGEMONT est déchargé de toute responsabilité civile et pénale, directement ou indirectement, dans les cas suivants :

- installation non conforme aux normes et à la réglementation en vigueur dans l'état où le poêle est installé,
- non-respect des instructions figurant dans la présente notice,
- installation réalisée par des personnes mal ou non formées,
- utilisation non conforme aux spécifications de la présente notice et de la réglementation en vigueur,
- manque d'entretien de la part de l'utilisateur ou de l'installateur,
- modifications ou réparations effectuées sans l'autorisation de DARGEMONT,
- utilisation de pièces détachées qui ne sont pas d'origine pour le modèle de poêle,
- des événements exceptionnels.

MISES EN GARDE

1.1 Généralités

Cette notice fait partie intégrante du poêle ; il faut la lire, la comprendre, et la conserver sans limite de temps.

Les professionnels assurant la vente aux particuliers doivent fournir cette notice à leurs clients en les informant et en leur détaillant si nécessaire tous les points particuliers des processus d'installation, d'utilisation et d'entretien.

Le respect des indications contenues dans la présente notice garantit la sécurité des personnes et des biens ; il assure un fonctionnement fiable, économique et une plus longue durée de fonctionnement.

Au cas où la présente notice serait perdue ou illisible, veuillez en demander un nouvel exemplaire directement à votre revendeur.

Tous les règlements nationaux et locaux, ainsi que les normes européennes doivent être respectés lors de l'installation, de l'utilisation et de l'entretien du poêle.

L'installation, les travaux de branchement électrique, la vérification du fonctionnement, l'entretien approfondi et les réparations, sont des opérations qui doivent être effectuées exclusivement par un personnel qualifié et possédant une connaissance adaptée du produit.

Il est préconisé que la première mise en service du poêle, et donc le premier allumage, soient effectués par celui qui a réalisé son installation, pour pouvoir ainsi vérifier le bon fonctionnement du poêle et du système d'évacuation des fumées.

La responsabilité de la société DARGEMONT est limitée à la fourniture du matériel au départ de ses entrepôts, et ne pourra être retenue suite à un endommagement en cours de transport, et suite à une installation ou une utilisation non conforme aux prescriptions et recommandations précisées dans la présente notice. DARGEMONT décline toute responsabilité civile et pénale en réparation de préjudices éventuels occasionnés, directement ou indirectement, aux personnes, animaux ou biens, suite au non-respect des prescriptions figurant dans cette notice.

En cas de problème ou d'incompréhension de cette notice, l'utilisateur et l'installateur sont invités à contacter le revendeur, et si ce dernier ne peut répondre, il est invité à contacter le siège de DARGEMONT.

Toute modification du poêle non agréée par DARGEMONT est strictement interdite.

Dans le but de poursuivre une politique de développement constant et de renouvellement du produit, DARGEMONT se réserve le droit de modifier, sans préavis, les caractéristiques et la présentation de ses modèles ainsi que la conception, l'entretien et la réparation des installations si nécessaire.

Les schémas, illustrations et images sont proposés dans cette notice à titre indicatif. Ils ne sont donc pas toujours strictement conformes au produit livré et ne sont en aucun cas contractuels.

1.2 Mises en garde à l'attention de l'installateur, du chargé de l'entretien approfondi, et du réparateur

Il est absolument indispensable que l'installateur, les personnes chargées de l'entretien de fond et de la maintenance, et le réparateur éventuel prennent connaissance, comprennent et respectent l'ensemble des prescriptions de la présente notice avant toute intervention.

En cas de doute sur la compréhension des prescriptions, ne pas installer le poêle et contacter le revendeur.

Le non-respect de ces prescriptions peut provoquer des dégâts aux personnes, aux animaux ou aux biens, pour lesquels DARGEMONT décline toute responsabilité, et entraîne l'entière responsabilité de celui qui effectue l'intervention.

L'installation des poêles MURAT IX doit être effectuée par un professionnel ou une personne qualifiée, agréé par DARGEMONT.

Si un particulier effectue lui-même l'installation du poêle, il est impératif qu'il fasse vérifier son ouvrage par un professionnel compétent, et que la toute première mise en service soit réalisée par ce professionnel.

L'installation doit être réalisée dans les règles de l'Art (DTU 24.1¹⁾ et/ou Avis Technique notamment en ce qui concerne le territoire français) et d'après les indications ci-après ; la sécurité et le bon fonctionnement en dépendent.

La présente notice intègre l'essentiel des prescriptions requises par la norme EN 14785, le DTU 24.1¹⁾, les arrêtés du 22/10/69²⁾ et du 23/02/2009²⁾, mais il est néanmoins nécessaire que l'installateur connaisse parfaitement les prescriptions de ces textes et réglementations annexes, ainsi que leurs évolutions pouvant survenir après l'édition de la présente notice.

Étant donné que la normalisation et la réglementation concernant l'installation des poêles à granulés de bois est actuellement en fréquente évolution, il convient de s'informer auprès du revendeur sur les dernières prescriptions en vigueur.

Avant d'installer le poêle, il est indispensable de lire toutes les notices des éventuels accessoires qui composent l'installation.

Avant d'accéder aux équipements électriques, tous les circuits d'alimentation doivent être mis hors tension. Toute intervention sur le circuit électrique et la carte électronique doit être réalisée par un professionnel qualifié.

Que ce poêle soit installé et utilisé en France ou dans un autre pays, les réglementations locales ou nationales doivent en tout état de cause être respectées.

Chaque installation étant un cas particulier, l'installateur professionnel ou privé devra prendre toutes les précautions préalables nécessaires en fonction des éléments techniques inhérents à chaque chantier.

Dans le cas où le poêle doit être installé dans un bâtiment collectif, le règlement de la copropriété doit être respecté ou une autorisation doit être demandée préalablement.

Dans le cas où le poêle doit être installé dans un « E.R.P. » (Établissement Recevant du Public), se conformer aux conditions particulières (réglementation spécifique) applicable à ce type d'établissement.

L'installateur, après avoir pris connaissance de cette notice, et à la fin de son travail, doit la remettre à l'utilisateur du poêle. Il convient qu'il lui indique les principaux conseils d'utilisation et d'entretien.

1.3 Mises en garde à l'attention de l'utilisateur

L'utilisateur trouvera les renseignements nécessaires au bon fonctionnement et à l'entretien courant de son poêle aux chapitres concernés. Nos conseils d'utilisation et d'entretien doivent être respectés, étant donné que la sécurité et le bon fonctionnement en dépendent.

Pour tout autre renseignement ou besoin, contactez le REVENDEUR chez lequel vous avez effectué votre achat

Lorsque vous ferez intervenir un professionnel ou une personne qualifiée pour l'entretien de votre poêle, pensez à lui soumettre la présente notice pour qu'il effectue ses opérations conformément aux recommandations de DARGEMONT.

Faites de même si vous faites appel à un réparateur.

En cas de dysfonctionnement du poêle, l'arrêter et ne pas tenter de réparer. Contacter exclusivement un personnel qualifié. L'éventuelle réparation doit être uniquement effectuée par un professionnel qualifié en utilisant des pièces détachées d'origine.

Toute modification de l'installation (notamment l'alimentation en air de combustion et l'évacuation des fumées) doit être réalisée exclusivement par un professionnel qualifié, agréé par DARGEMONT.

Conservez soigneusement cette notice sans limite de durée.

Pensez à transmettre la présente notice au nouvel utilisateur en cas de rétrocession du poêle ou de l'habitation qui le contient.

La garantie du poêle se trouve à la fin de cette notice.

PROCEDURE A RESPECTER POUR DECLANCHER LA MISE EN SERVICE ET LA GARANTIE PRODUIT SUR VOTRE APPAREIL

Il est **conseillé** d'enregistrer votre appareil sur le site www.dargemont.fr .

Pour vous enregistrer, vous devez compléter les informations suivantes :

- Nom de l'appareil
- Numéro de série (il est situé sur la plaque signalétique situé au dos du poêle)
- Date d'achat
- Adresse du magasin d'achat
- Vos coordonnées complètes

Vous pouvez également joindre un message.

Cette inscription déclenche la demande d'intervention d'un technicien pour la mise en service de l'appareil.

Pour que la mise en service soit réalisée, il est obligatoire que l'installation de l'appareil soit conforme à la réglementation en vigueur.

La mise en service validée déclenche le démarrage de la garantie produit.

Le coût de cette mise en service se trouve sur le site www.dargemont.fr, à régler directement au technicien.

2. DONNÉES TECHNIQUES

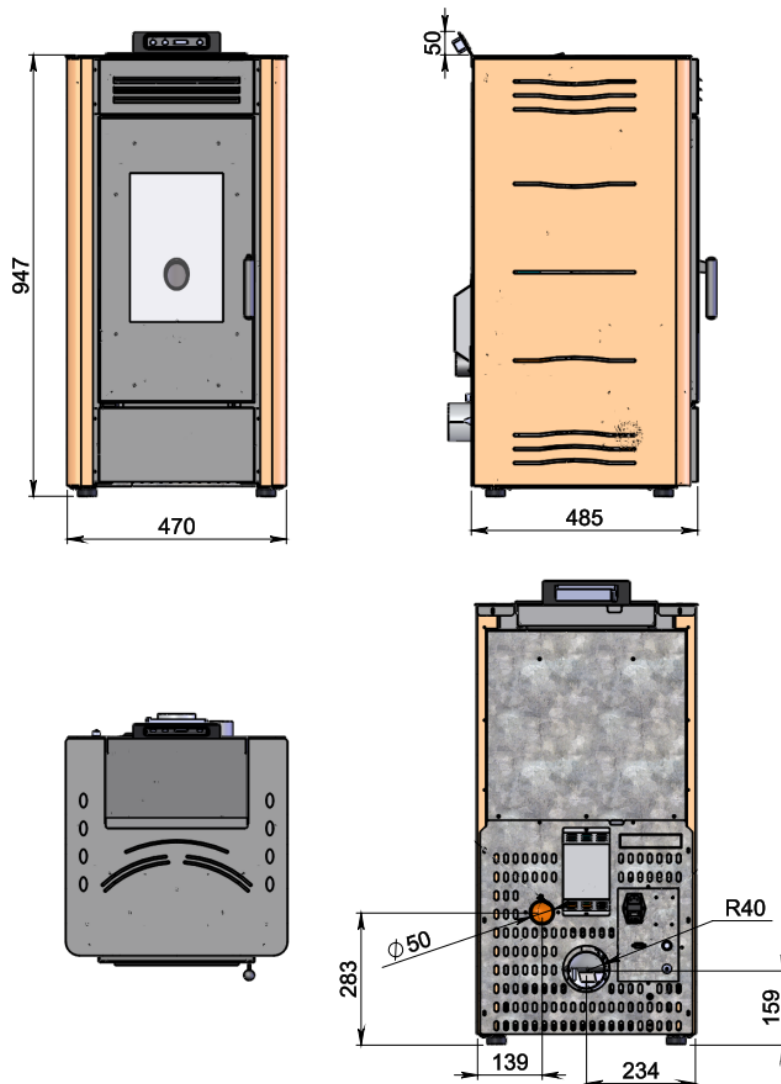
Modèle			MURAT IX
Type de combustible			Granulés
Puissance Maximale nominale	Puissance sélectionnée		5
	Consommation masse horaire combustible	Kg/h	1.9
	Température moyenne flux gaz	°C	169
	Débit massique des gaz de combustion	g/s	5
	Contenu moyen de CO à 13% de O ₂	%	0,016
	Puissance calorifique	KW	8.9
	Puissance nominale	KW	8
	Rendement	%	90.5
	Tirage minimum de la cheminée	Pa	10
Puissance minimale réduite	Puissance sélectionnée		1
	Consommation masse horaire combustible	Kg/h	0.5
	Température moyenne flux gaz	°C	91
	Débit massique des gaz de combustion	g/s	2.6
	Contenu moyen de CO à 13% de O ₂	%	0,044
	Puissance calorifique	KW	2.60
	Puissance nominale	KW	2.40
	Rendement	%	92.5
	Tirage minimum	Pa	11
Puissance électrique horaire		W / h	51-92
Tension d'alimentation		V	230
Fréquence d'alimentation		Hz	50
Poids de l'appareil vide (sans granulés)		Kg	98
Capacité du réservoir de granulés		Kg	15
Distance minimale par rapport à tout combustible ou matériau combustible (inflammable)	Côtés	mm.	400
	Sol	mm.	Voir chapitre 10
	Arrière	mm.	Ø du tube x 3

INFORMATIONS

Dans le cadre de l'amélioration continu de nos appareils, les valeurs indiquées peuvent sensiblement évoluer.

3. DIMENSIONS

Dans le cadre de l'amélioration continu de nos appareils, les valeurs indiquées peuvent sensiblement évoluées.



Les dessins techniques et images ne sont pas contractuels.

3.1 Numéro de série

Le numéro de série du poêle est fixé à l'arrière du poêle et nous vous recommandons de le recopier en dernière page de la présente notice ; il devra être indiqué, le cas échéant, à votre revendeur.

4. INFORMATIONS IMPORTANTES

Le poêle à granulés vous est fourni avec cette notice d'installation d'utilisation et d'entretien. Lisez-la attentivement avant de procéder à l'installation et à la mise en chauffe de l'appareil. Conservez ce document sans limite de durée. Il fait partie intégrante du produit.



ATTENTION : Ce symbole d'avertissement situé en divers points de ce manuel, vous indique que le non-respect de ce qui est écrit, peut causer de graves dommages au produit et mettre en péril la sécurité de ceux qui l'utilise.

Il convient de lire attentivement les instructions et les informations contenues dans le présent document avant toute intervention sur le produit garantissant ainsi la sécurité des biens et des personnes.

Toutes les réglementations locales et nationales, ainsi que les normes européennes, doivent être respectées lors de l'installation et de l'utilisation de l'appareil.

L'emballage de votre nouveau poêle à granulés le protège de façon optimale. Le transport peut malgré tout engendrer des dommages à votre poêle ou à ses accessoires. Nous vous demandons donc de vérifier que votre poêle ne soit pas endommagé et qu'il ne manque rien après l'avoir déballé ! Signalez sans délai toute anomalie à votre revendeur !

5. SECURITE

Attention : la vitre est très chaude !! Ne pas laisser les enfants toucher la vitre.

Ne placez pas de rideaux, vêtements, linges, meubles ou autre matière inflammable sur ou à proximité de l'appareil.

Il est recommandé, après installation du poêle, de le laisser chauffer pendant quelques heures à la puissance 3 et de bien ventiler l'habitation, appareil sous surveillance, pour faire durcir la peinture. Ceci peut entraîner la formation de fumées, qui disparaîtront d'elles-mêmes après un certain temps.

L'entretien et le nettoyage réguliers sont indispensables au bon fonctionnement de longue durée en toute sécurité.

Le verre fissuré ou brisé doit être remplacé avant de remettre l'appareil en fonctionnement.

Votre appareil est conçu pour l'utilisation de combustibles bien spécifiques. Vous en trouverez le détail au chapitre Combustible. Il est strictement interdit d'utiliser d'autres combustibles, votre poêle risquant de s'endommager rapidement.

Les parois et le dessus du poêle peuvent devenir très chaud.

Utilisez toujours des pièces de rechange d'origine. Il est interdit de modifier l'appareil.

Règles de sécurité :

Généralités

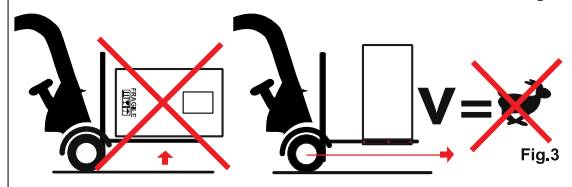
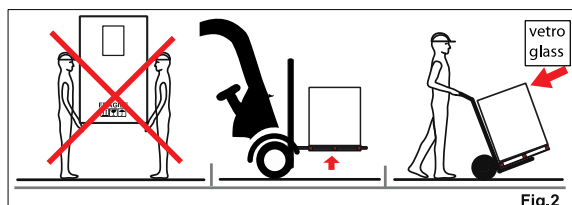
- Ne jamais jeter d'eau pour éteindre le feu.
- La vitre et certaines parties de l'appareil sont très chaudes : « Attention aux risques de brûlures notamment pour les enfants. »
- A travers le vitrage, le foyer dégage par rayonnement une chaleur importante: il ne faut pas placer de matériaux ni d'objets sensibles à la chaleur à une distance inférieure à 1.50 m et 180° autour de l'appareil.
- Ne pas mettre en place des matériaux facilement inflammables au voisinage de l'appareil.
- Ne jamais faire fonctionner l'appareil sans le tiroir cendrier et le creuset en position.
- Lors du décentrage, vider le contenu du cendrier dans un récipient métallique ou ininflammable exclusivement réservé à cet usage.

6. SERVICE APRES VENTE

Nous vous recommandons de n'utiliser que les pièces de rechange fournies par le fabricant.

Le fabricant ne peut être tenu pour responsable si les opérations d'entretien et de maintenance n'ont pas été réalisées comme demandées dans la notice.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE



L'appareil est protégé par un emballage mixte bois et carton, de ce fait il ne peut pas être stocké dans un local trop humide. Il doit être absolument protégé de la pluie pour éviter toute détérioration des composants. La garantie ne peut pas, dans ce cas, s'appliquer et annule donc la gratuité des éléments et des opérations nécessaires au remplacement des composants défectueux.

Il y a des composants fragiles comme la carte électronique et les vitres donc chaque manipulation doit être effectuée en respectant les instructions suivantes :

- un chariot élévateur : soulever l'appareil avec précaution et le poser lentement.
- un chariot à deux roues ou pour monter par un escalier : positionner l'étiquette à l'opposé de vous. La face vitrée est toujours positionnée où il y a l'étiquette.

8. LE COMBUSTIBLE AUTORISE

Les granulés sont fabriqués à partir de résidus de bois provenant de scieries et de menuiseries ainsi que de chutes de bois d'exploitation forestières. Ces matériaux sont donc d'origine naturelle à 100 % et sont broyés, séchés et pressés en « granulés » sans ajout de colle et d'adjuvant. Les granulés autorisés doivent être conformes à la norme European EN 14961-2. Seuls les granulés labellisés comme ci-dessous sont autorisés comme combustible.

Caractéristiques minimum du combustible recommandé :



Pouvoir calorifique (MJ/kg) (2*)	≥ 17,6 MJ/kg
Pouvoir calorifique (KWh/kg) (2*)	≥ 4,9 KWh/kg
Pouvoir calorifique (Kcal/kg) (3*)	≥ 4.223 Kcal/kg
Densité	1,12 kg/dm ³
Taux d'humidité	max. 10,0 %
Teneur en cendre	max. 0,5 %
Longueur	max. 30 mm
Diamètre	5- 6 mm
Poussières	max. 2,3%
Composition	Bois naturel

L'utilisation de combustible de médiocre qualité ou non autorisé perturbe le fonctionnement de votre poêle à granulés et peut entraîner en outre une ANNULATION de la garantie et de la responsabilité liée au produit associée.

Le fait de brûler des granulés de mauvaise qualité :

- raccourcit les intervalles entre les nettoyages,
- augmente la consommation de combustible,
- diminue le rendement énergétique,
- salit prématurément la vitre,
- provoque un encrassement rapide du creuset et du conduit de raccordement.

8.1. LE COMBUSTIBLE INTERDIT

Tous les autres granulés qui ne sont pas conformes à la norme citée ci-dessus.

9. INSTALLATION : VERIFICATIONS PREALABLES

La mise en œuvre d'un poêle à granulés doit être réalisée en conformité avec la réglementation en vigueur et l'ensemble des documents fournis avec l'appareil. Toutes les réglementations locales et nationales, ainsi que les normes européennes, doivent être respectées lors de l'installation et de l'utilisation de l'appareil.



IMPORTANT: Les schémas et croquis présentés dans ce manuel ne sont qu'à titre indicatif, il faut absolument respecter les règles nationales ou internationales.

Vérifications préalables à la mise en œuvre du poêle :

Avant de procéder à l'installation, il y aura lieu de vérifier au préalable l'environnement immédiat de celui-ci et notamment :

- si le conduit de fumée, destiné à évacuer les produits de combustion de l'appareil, est désigné et compatible avec les caractéristiques de l'appareil,
- si la distance aux matériaux combustibles est respectée,
- si les caractéristiques des matériaux constituant les parois d'adossements sont en conformité avec la réglementation en vigueur et/ou compatible avec les préconisations du fabricant de l'appareil,
- si l'amenée d'air de combustion nécessaire au bon fonctionnement de l'appareil est existante et bien dimensionnée (raccordée ou pas directement sur l'extérieur),
- si la résistance mécanique du plancher est suffisante.

10. MISE EN PLACE DU POÊLE

10.1 Informations importantes

Il est INTERDIT d'installer un poêle à granulés MURAT IX dans une chambre, dans une salle de bain ou douche, dans un WC, et dans une pièce non ventilée ou mal ventilée.

De même, il est INTERDIT d'installer le poêle en présence d'un autre appareil de chauffage (insert, poêle, cuisinière, etc. sauf si celui-ci est "étanche") ou d'un autre appareil évacuant de l'air à l'extérieur (hotte de cuisine, sèche-linge à évacuation, etc.) si ce dernier est installé dans la même pièce et est dépourvu de sa propre amenée d'air. Si cet autre appareil a sa propre amenée d'air conforme aux spécifications de sa notice et de la réglementation en vigueur, alors le poêle MURAT IX peut être installé avec sa propre amenée d'air.

Enfin, il est INTERDIT d'installer et d'utiliser ce poêle dans des pièces où des produits inflammables, explosifs ou corrosifs ou des mélanges (dont la concentration pourrait engendrer des risques d'incendie, d'explosion ou corrosion) sont fabriqués, produits, ou stockés.

Le lieu d'installation doit :

- Permettre une utilisation aisée et un bon entretien du poêle ; ne pas installer le poêle dans un espace trop réduit ou de l'adosser trop près d'un mur, ceci afin de pouvoir ménager un accès pour le nettoyage du poêle et du conduit d'évacuation des fumées (ramonage) ;
- Avoir un plancher avec une portance adéquate ;
- Avoir des murs, sol et plafond environnants dont la résistance à la chaleur et au rayonnement est compatible ;
- Être doté d'une amenée d'air extérieur conformément aux prescriptions de la présente notice, ou à défaut la réaliser conformément aux prescriptions ;
- Être doté d'un système d'évacuation des fumées conformément aux prescriptions de la présente notice, ou à défaut la réaliser conformément aux prescriptions ;

- Être pourvu d'une amenée de courant électrique conforme à 230 V- 50 Hz, intégrée dans une installation électrique conforme aux réglementations en vigueur ;
- Être conforme aussi aux autres normes ou règlements éventuellement en vigueur dans le pays où a lieu l'installation.

10.2 Sol porteur

Il convient de vérifier que le sol sur lequel sera posé le poêle est suffisamment porteur.

Si une construction existante ne satisfait pas à cette condition préalable, des mesures adéquates (par exemple, l'installation d'une plaque de répartition de charge) doivent être prises pour permettre au sol de supporter le poêle.

En cas de doute, consulter un spécialiste.

Le poids de votre poêle est donné dans la fiche technique produit. (Page 4)

Contrôlez aussi la planéité du sol où sera installé le poêle.

10.3 Matériaux des murs, sol et plafond environnants

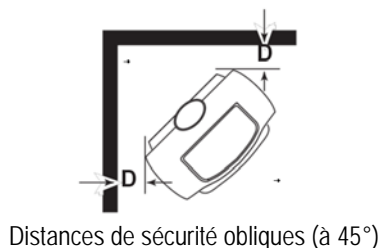
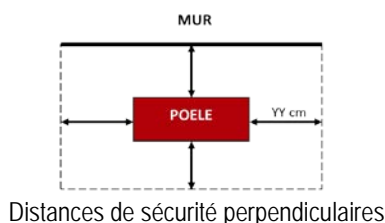
L'installation d'un poêle peut nécessiter des aménagements particuliers en fonction des matériaux constituant les parois environnantes du poêle (combustibilité, résistance thermique et mécanique).

Pour cela, il faut vérifier la nature des matériaux constituant le ou les murs d'adossement, le sol et le plafond. S'ils sont combustibles ou dégradables sous l'effet de la chaleur, il est indispensable de respecter les distances de sécurité par rapport aux éventuels matériaux combustibles se trouvant dans les parois à proximité du poêle, ces distances devant être vérifiées tant par rapport au poêle lui-même que par rapport aux conduits de raccordement et de fumée. Tous les câbles électriques (ainsi que leurs gaines) et les canalisations de gaz doivent être enlevés des parois d'adossement (sol, murs et plafond) s'ils se trouvent à moins de la distance de sécurité indiquée dans le chapitre suivant.

10.4 Distances du poêle par rapport aux murs et meubles environnants

Si les murs situés à proximité du poêle contiennent des matériaux ou revêtements **combustibles ou dégradables sous l'effet de la chaleur** (sans oublier les câbles électriques et les canalisations de gaz), il est indispensable de :

- Soit enlever ces matériaux, s'ils se trouvent à moins de la distance de sécurité spécifiée ci-après,
- Soit interposer une plaque de protection (par exemple, plaque métallique ou en silicate de calcium, ou contre-cloison en briquettes ou ardoises), débordant de 20 cm de part et d'autre du poêle ; cette plaque ou contre-cloison devra créer une lame d'air ouverte ou ventilée, d'une épaisseur de 2 cm minimum si le matériau combustible dans le mur d'adossement est du polystyrène ou un autre matériau à combustibilité équivalente,
- Soit laisser une **distance de sécurité minimale** entre le poêle et ces matériaux conformément aux schémas ci-dessous :



Dans tous les cas, les distances ci-dessus devront être augmentées à proximité de meubles ou de tout autre objet particulièrement sensible à la chaleur (ordinateur, télévision ou chaîne Hi-Fi par exemple) à cause des élévations de température que le fonctionnement du poêle pourrait engendrer.

Il convient aussi de laisser une distance de sécurité suffisante entre ces murs combustibles d'une part, et, d'autre part, le conduit de raccordement et le conduit de fumée ou le conduit concentrique.

Si les murs sont en matériaux non combustibles, il convient malgré tout de laisser au moins 10 cm en arrière du poêle et sur les côtés pour ne pas dégrader le revêtement sur ces murs (voire plus suivant la résistance à la chaleur de la peinture de ce mur), et pour laisser une ventilation suffisante dans l'environnement du poêle pendant son fonctionnement.

En avant du poêle, il faut éloigner de plus de 1,50 mètre tout mobilier et tous les objets susceptibles de se dégrader sous l'effet de la chaleur et du rayonnement (canapés, fauteuils, tables, tapis, etc.).

11. LE CONDUIT DE FUMÉE

Les conduits de fumée doivent être conformes en France à l'arrêté de 1969, aux règles de l'art relatives aux NF DTU 24.1 de février 2006 et pour tous les autres pays, respecter les réglementations nationales en vigueur. Un poêle à granulés doit être raccordé sur un conduit de fumée individuel. Le conduit de fumée doit permettre la récupération des suies et doit pouvoir être ramoné. Aucun conduit d'air ne doit transiter dans un conduit de fumée.

Tout conduit de fumée, conduit de fumée tubé ou conduit de fumée chemisé doit comporter une plaque signalétique, en matériaux inaltérables, mise en œuvre par l'installateur. Cette plaque signalétique fournit la désignation de l'ouvrage et informe sur les caractéristiques du conduit de fumée. Elle peut être placée dans les combles ou éventuellement sur la souche.

11.1 RACCORDEMENT AU CONDUIT EXISTANT

Dans le cas de la « **zone 1** », la sortie du conduit de fumée dépasse de 40 cm toute partie de construction distante de moins de 8 m donc cela inclut généralement le faitage.

Suivant que le conduit d'évacuation des fumées est existant ou à créer, et qu'il est associé ou séparé de l'amenée d'air, plusieurs cas de figures sont décrits ci-après :

- création d'un conduit métallique isolé double paroi, et d'un conduit d'amenée d'air étanche séparé,
- utilisation d'un conduit traditionnel maçonné existant,
- utilisation d'un conduit métallique isolé double paroi existant,
- création d'un conduit de fumée ou utilisation d'un conduit de fumée existant, et prise d'air dans la pièce.

11.1.1 Création d'un conduit métallique isolé double paroi, et d'un conduit d'amenée d'air séparé :

Le conduit métallique isolé double paroi peut être en situation intérieure ou extérieure au bâtiment.

La résistance thermique des conduits métalliques isolés double paroi doit être au minimum de 0,40 m².K/W, ce qui interdit d'utiliser un conduit métallique simple paroi ou un simple tubage à la traversée des combles ou de parties habitables ou d'un plafond ou d'un mur ; le conduit isolé doit déboucher dans la pièce où se trouve le poêle.

Compte tenu des niveaux de température des fumées obtenus en sortie des poêles MURAT IX, le calcul du conduit pour le fonctionnement en allure réduite selon l'EN 13384-1 a une forte probabilité de vous indiquer qu'il peut y avoir condensation dans le conduit, et il est donc recommandé d'utiliser des composants classés « W » (résistant aux condensats) et ayant une qualité d'inox au moins équivalente à la nuance AISI 316.

Le conduit de fumée doit respecter les distances de sécurité entre la paroi extérieure du conduit de fumée et les matériaux combustibles les plus proches ; dans la plupart des cas des conduits métalliques isolés, cette distance de sécurité est de 8 cm minimum (voir DTU 24.1). En cas de non-respect de cette distance de sécurité, il faudra soit éloigner les matériaux combustibles, soit créer un autre conduit de fumée.

Toutes les autres règles de l'Art doivent être respectées (classes de température, d'étanchéité au gaz et de résistance à la corrosion, limites de dévoiements, sens d'emboîtement des composants, traversée des planchers, température de surface des habillages ou coffrages autour du conduit de fumée, débouché au plafond, absence de piège à calories, reprises de charge, etc.).

Si vous choisissez de faire déboucher le conduit de fumée au plafond ou si ce conduit de fumée est extérieur au bâtiment, il faut obligatoirement utiliser un conduit métallique isolé double paroi pour assurer le raccordement entre le poêle et ledit conduit de fumée.

Le seul cas de figure où vous utiliserez un tuyau simple paroi à l'arrière du poêle sera la pièce d'adaptation citée pour le raccorder à un conduit métallique isolé double paroi qui descendra au sol, et sera situé juste à l'arrière du poêle.

L'amenée d'air comburant doit être réalisée selon les prescriptions ci-avant.

11.1.2 Utilisation d'un conduit traditionnel maçonné existant :

La résistance thermique des conduits en boisseaux (ou briques) doit être au minimum de 0,05 m².K/W. Généralement, on constate sur les conduits maçonnés existants que cette résistance thermique est de l'ordre de 0,09 à 0,15 m².K/W, alors qu'il est recommandé qu'elle soit de 0,22 m².K/W au minimum (amendement A1 au DTU 24.1).

Compte tenu de cette relativement faible isolation thermique, il y a un risque élevé de condensation dans le conduit, et ainsi un tubage s'impose systématiquement (les conduits maçonnés sont rarement étanches aux condensats). Si la section intérieure le permet, il est même préférable d'introduire un conduit métallique isolé dans ce conduit existant.

Ce tubage devra notamment être classé « W » (résistant aux condensats) et « G » (résistant à un feu de cheminée), et avoir un diamètre 80 mm (voire Ø 100 ou 130 mm si le calcul selon EN 13384-1 vous le recommande).

Le ramonage du conduit existant, voire le débistrage, est impératif avant d'introduire le tubage.

L'espace annulaire autour du tubage doit être ventilé selon les prescriptions du DTU 24.1 (notamment minimums de 20 cm² en partie basse et 5 cm² en haut).

Si, du fait par exemple de dévoiements trop importants ou de joints trop proéminents à l'intérieur, on ne peut pas passer un tel tubage dans le conduit existant, il est alors nécessaire de créer un autre conduit neuf.

Le conduit de fumée doit respecter les distances de sécurité entre la paroi extérieure du conduit de fumée et les matériaux combustibles les plus proches ; dans la majorité des cas des conduits maçonnés, cette distance de sécurité est de 10 cm minimum. Cette distance de sécurité est inchangée si le conduit maçonné est tubé (voir DTU 24.1). En cas de non-respect de cette distance de sécurité, il faudra soit éloigner les matériaux combustibles, soit créer un autre conduit de fumée.

Toutes les autres règles de l'Art doivent être respectées (classes de température, d'étanchéité au gaz et de résistance à la corrosion, limites de dévoilements, sens d'emboîtement des composants, traversée des planchers, température de surface des habillages ou coffrages autour du conduit de fumée, débouché au plafond, absence de piège à calories, reprises de charge, etc.).

Si l'espace annulaire autour du tubage ne sert pas à l'amenée d'air comburant, il faut alors au débouché du tubage un chapeau pare-pluie équipé d'un dispositif anti-volatile.

11.1.3 Utilisation d'un conduit métallique isolé double paroi existant:

Notamment si le conduit de fumée métallique isolé double paroi existant a un diamètre supérieur à 150 mm (ou un diamètre trop grand suivant le calcul selon l'EN 13384-1), ou s'il est classé « D » (non résistant aux condensats), il convient d'installer un tubage dans ce conduit.

Ce tubage devra notamment être classé « W » et « G », et avoir un diamètre 80 mm (voire Ø 100 ou 130 mm si le calcul selon EN 13384-1 vous le recommande).

Il faut alors créer une amenée d'air canalisée étanche de l'extérieur jusqu'au poêle. L'espace annulaire autour du tubage doit être ventilé selon les prescriptions du DTU 24.1 (notamment minimums de 20 cm² en partie basse et 5 cm² en haut).

Au préalable, on vérifiera qu'il y a bien une distance minimale de sécurité entre la paroi extérieure du conduit de fumée et les matériaux combustibles les plus proches ; dans la plupart des cas des conduits métalliques isolés, cette distance de sécurité est de 8 cm (voir DTU 24.1). Cette distance de sécurité est inchangée si le conduit métallique isolé est tubé (voir DTU 24.1). En cas de non-respect de cette distance de sécurité, il faudra soit éloigner les matériaux combustibles, soit créer un autre conduit de fumée.

Toutes les autres règles de l'Art doivent être respectées (classes de température, d'étanchéité au gaz et de résistance à la corrosion, limites de dévoilements, sens d'emboîtement des composants, traversée des planchers, température de surface des coffrages autour du conduit de fumée, débouché au plafond, absence de piège à calories, reprises de charge, etc.).

Si l'espace annulaire autour du tubage ne sert pas à l'amenée d'air comburant, il faut alors au débouché du tubage un chapeau pare-pluie équipé d'un dispositif anti-volatile.

11.1.4 Création d'un conduit de fumée ou utilisation d'un conduit de fumée existant, et prise d'air dans la pièce :

Le conduit de fumée neuf ou existant doit respecter les prescriptions rappelées dans les paragraphes précédents suivant votre cas de figure. Une prise d'air comburant sur l'extérieur est impérative dans la pièce où se trouve le poêle.

Le poêle MURAT IX pourra alors prélever dans la pièce l'air indispensable à son fonctionnement.

12. AIR EXTÉRIEUR



Attention: Si vous avez des difficultés à allumer ou vous vivez dans les zones humides, nous recommandons de ne pas connecter l'appareil directement à l'apport d'air extérieur: l'humidité de l'extérieur, en fait, empêche l'allumage des pellets et pourrait donner des problèmes à la bougie .

12.1 Amenée d'air comburant

Pour des raisons de bonne combustion, de sécurité, d'hygiène et de santé, et par exigences réglementaires, une amenée d'air comburant est obligatoire.

La consommation d'air comburant (encore appelé "air de combustion") pour les poêles à granulés est d'environ 3 m³/h par kW.

Cet apport d'air doit venir en supplément à celui nécessaire au renouvellement d'air réglementaire pour la ventilation des logements.

Cette alimentation en air de combustion doit être réalisée depuis l'extérieur, soit en étant canalisée de l'extérieur jusqu'au poêle, soit en débouchant dans la pièce où se trouve le poêle.

Cas d'une amenée d'air comburant débouchant dans la pièce où se trouve le poêle :

Une amenée d'air débouchant dans la pièce où se trouve le poêle (donc non raccordée au poêle) n'est pas la solution idéale mais peut s'avérer nécessaire suivant certaines configurations de l'habitation qui ne permettraient pas de mettre en œuvre une amenée d'air canalisée.

Dans le cas d'une amenée d'air débouchant dans la pièce où se trouve le poêle, percer dans la paroi extérieure une ouverture d'une section minimale de 50 cm² (trou Ø 8 cm) avec une garde au sol d'environ 10-30 cm. Protéger aussi l'ouverture avec une grille à l'intérieur et une autre à l'extérieur, qui doivent l'une et l'autre conserver une section réelle de passage d'air de 50 cm² et avoir un maillage (espace libre de passage de l'air) supérieur à 3 mm pour ne pas être facilement bouchées par les poussières et insectes.

La prise d'amenée d'air doit être située soit directement à l'extérieur, soit dans un local ventilé sur l'extérieur (sous-sol avec air non pollué ou un vide sanitaire s'il est suffisamment ventilé et sec).

La prise d'air ne doit pas être forcément réalisée à l'arrière du poêle, mais doit être située **de préférence face aux vents dominants ou prise dans un vide sanitaire bien ventilé, et doit déboucher aussi près que possible du poêle** (pour éviter qu'un courant d'air gênant ne traverse la pièce).

Si la prise d'air est directement à l'extérieur, assurez-vous qu'elle est positionnée de manière à ne pas être bloquée accidentellement (empilage de matériaux à l'extérieur contre la grille, ou plantes dont la croissance viendrait masquer le passage d'air).

Cas d'une amenée d'air comburant canalisée directement de l'extérieur jusqu'au poêle :

Cette solution est préférable d'un point de vue performance thermique à une amenée d'air débouchant dans la pièce car il n'y a pas d'entrée d'air froid dans l'habitation. De plus, dans ce cas de figure, le fonctionnement du poêle est moins perturbé par la ventilation ou l'utilisation d'une hotte d'aspiration ou d'un autre appareil à combustion.

Les poêles MURAT IX disposent à l'arrière d'un buselot de prise d'air de combustion de Ø 50 mm qui garantit un bon fonctionnement.

Il y a deux manières de réaliser cette amenée d'air canalisée de l'extérieur jusqu'au poêle :

1. En mettant en œuvre un tuyau traversant un mur périphérique en respectant les dimensions suivantes :

- diamètre 50 mm si longueur < 1 m, sans coude,
- diamètre 80 mm (avec un adaptateur 50-80 mm proche du poêle) si longueur entre 1 et 4 m, avec 2 coudes à 90° maxi,
- diamètre 100 mm (avec un adaptateur 50-100 mm proche du poêle) si longueur entre 4 et 8 m, avec 4 coudes à 90° maxi,

et en plaçant à l'extérieur une grille de protection démontable (pour permettre son nettoyage) d'une section réelle de passage d'air de 20 cm² et ayant un maillage (espace libre de passage de l'air) supérieur à 3 mm.

La prise d'amenée d'air doit être située soit directement à l'extérieur (grille démontable pour permettre son entretien), soit dans un vide sanitaire s'il est suffisamment ventilé et sec.

13. RACCORDEMENT ELECTRIQUE

Conformément à la réglementation, l'installation doit être réalisée par un professionnel qualifié. Le poêle est livré avec un câble d'alimentation qui doit être relié à une source d'alimentation électrique de 230V/50Hz.

Assurez-vous que le câble d'alimentation électrique ne soit pas en contact avec toute partie chaude (conduit de fumée par exemple). De plus assurez-vous que l'appareil soit raccordé avec un dispositif de mise à la terre et si nécessaire un coupe-circuit individuel. Si vous rencontrez un problème de signal réseau par exemple vérifiez les fusibles (5 x 20 : 4 A SDT) situés au-dessus de la prise d'alimentation électrique ON/OFF.



ATTENTION : mettre sur 0 avant de brancher le câble réseau sur le poêle

Le branchement électrique du poêle doit être réalisé après le raccordement au conduit de fumée et au conduit d'amenée d'air.

Le poêle est livré avec un câble d'alimentation et une fiche qui doit être branchée à une prise de courant 230V/50Hz avec prise de terre et une protection conforme aux exigences de la norme NF C 15100 et toutes les normes nationales ou locales en vigueur.

La vérification de la continuité du circuit de terre est particulièrement importante pour garantir la sécurité des personnes.

Des variations de tension supérieures à 10% (ce risque est particulièrement présent dans les zones reculées, en bout de ligne ERDF) peuvent détériorer l'électronique du poêle (s'il n'est pas déjà en place, prévoir un interrupteur différentiel adapté).

La ligne d'alimentation électrique doit avoir une section adaptée à la puissance de l'appareil : la puissance électrique absorbée par les poêles MURAT IX est indiquée au paragraphe 2. « Données techniques » ci-avant.

Si le câble d'alimentation est endommagé, il doit être remplacé par un technicien qualifié afin d'éviter tout risque.

Protéger le câble contre tout risque de dommage (arrachement, coupure, brûlure, surchauffe, ...).

La prise du câble électrique doit rester accessible après l'installation du poêle.

Lorsque le poêle ne va plus être utilisé pendant une longue période (en été notamment), débrancher le câble d'alimentation, cela évitera tout risque de détérioration de la carte électronique en cas de surtension (orage par exemple). Profitez-en pour vider le réservoir à granulés complètement.

Ouvrir l'interrupteur de mise sous tension seulement si l'on désire mettre le poêle en service : cet interrupteur se trouve à l'arrière du poêle, en bas à droite (quand on se trouve face au poêle).

Après l'ouverture de l'interrupteur, le poêle est alimenté en électricité.

L'allumage a lieu selon le mode de fonctionnement sélectionné, et éventuellement selon la programmation établie.

Vérifier que la quantité de combustible dans le réservoir est suffisante pour la période de fonctionnement prévue.

14. ENTRETIEN

L'appareil doit être à l'arrêt, froid et débranché du réseau électrique.

Pour maintenir les performances de votre appareil, il est nécessaire de l'entretenir.

14.1 ENTRETIEN DU POÊLE

14.1.1 Généralités et mises en garde

Tout poêle à granulés de bois requiert un entretien régulier afin de conserver ses performances et d'assurer la sécurité.

Une absence ou une négligence d'entretien entraînera des problèmes de fonctionnement du poêle tels que :

- encrassement du creuset avec dépôts conséquents de cendres, et de granulés imbrûlés,
- mauvaise combustion,
- noircissement de la vitre,
- dépôt de cendres et suies sur l'échangeur et dans le conduit de fumée, avec comme conséquences un mauvais rendement, voire un dysfonctionnement par absence de tirage, voire un feu de cheminée dans le conduit de fumée.

En plus du nettoyage de la vitre céramique et des surfaces externes du poêle, l'entretien de votre poêle requiert des **entretiens courants** simples, et des **entretiens de fond** y compris le remplacement du joint de porte ou de la vitre.

Il est absolument indispensable que les personnes chargées de l'entretien courant d'une part, et les personnes chargées de l'entretien de fond d'autre part, prennent connaissance et respectent l'ensemble des prescriptions de la présente notice avant toute intervention.

L'entretien doit être effectué régulièrement :

- par **l'utilisateur** en ce qui concerne les **opérations courantes** ; toute la procédure ne demande que quelques minutes par jour,
- et par un **centre agréé** ou un **professionnel qualifié** et possédant une **connaissance adaptée du produit** pour l'**entretien de fond**.

L'entretien du poêle est obligatoire pour son bon fonctionnement et pour conserver ses performances.

Votre poêle gardera ses bonnes caractéristiques thermiques et fonctionnelles pour longtemps seulement si vous suivez le programme d'entretien, tant dans sa fréquence que dans le sérieux du suivi des instructions. La même attention sera apportée au ramonage du conduit d'évacuation des fumées pour rendre l'ensemble de l'installation sécuritaire et thermiquement efficace.

La non-exécution de ces opérations peut nuire à la sécurité de l'appareil et de l'installation.

Se référer donc à la fréquence conseillée et à l'attribution de ces actions, détaillées dans le tableau ci-dessous.

Le constat, par l'utilisateur et par le professionnel qualifié, des quantités d'encrassement pourra permettre à l'utilisateur d'adapter la fréquence des entretiens courants pour nettoyer et entretenir son poêle.

	Personne qui effectue l'entretien	Avant chaque allumage Au moins 1 fois/24h	Hebdomadaire	Tous les 3 mois	2 fois par an ou tous les 1000 kg de granulés
Creuset + support creuset	Utilisateur	X			
Cendrier et tube de la bougie	Utilisateur		X		
Échangeur des fumées	Utilisateur		X		
Vitre et auto-nettoyage	Utilisateur	X			
Fond du réservoir à granulés	Utilisateur			X	
Habillage du poêle	Utilisateur			X	
Tampon sous le Té en pied de conduit	Utilisateur			X	
Boîte à fumée, extracteur des fumées et échangeurs de chaleur	Professionnel qualifié				X
Vis sans fin et motoréducteur	Professionnel qualifié				X
Ventilateur de convection (air chaud)	Professionnel qualifié				X
Joints de porte	Professionnel qualifié				X
Conduits d'évacuation des fumées et d'amenée d'air	Professionnel qualifié				X

Attention : avant d'effectuer n'importe quelle opération d'entretien sur le poêle, s'assurer :

- que **toutes les parties du poêle sont froides** ;
- que **les cendres sont éteintes et froides** dans le creuset ;
- de débrancher l'alimentation électrique (mettre l'interrupteur en position "OFF" est nécessaire mais pas suffisant) ;
- d'opérer avec les outils appropriés aux opérations d'entretien pour ne pas endommager la visserie et les composants du poêle. ;
- d'utiliser les protections adéquates pour la sécurité du travail (gants notamment).

Toute modification du poêle non autorisée par DARGEMONT et toute modification de l'installation non autorisée par l'installateur est strictement interdite. Seules les pièces de rechange fournies par DARGEMONT sont autorisées.

À la fin de chaque opération d'entretien et avant de remettre le poêle en service, veiller à remonter correctement chaque pièce du poêle et vérifier si tout est en ordre et assemblé comme à l'origine.

14.2 Nettoyage du creuset

Le nettoyage du creuset a pour objectif de libérer les passages d'air nécessaires à la combustion des granulés de bois. L'accumulation de cendres dans le creuset aura pour conséquence d'accélérer l'encrassement du poêle, de diminuer ses performances, de réduire la durée de vie du creuset, et d'augmenter les émissions de particules fines et autres polluants.

Le nettoyage du creuset est donc indispensable et doit être effectué régulièrement, en fonction de la qualité des granulés de bois et des résidus de combustion qui se forment, avant chaque allumage du poêle.

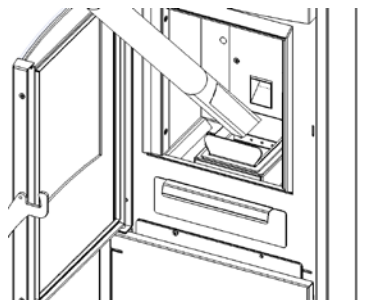
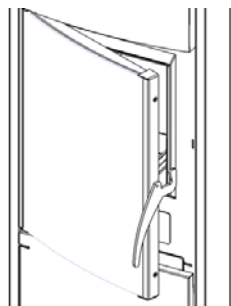
Durant le fonctionnement du poêle, en cas de résidus de combustion qui bouchent complètement ou partiellement les orifices du creuset, éteignez le poêle, laissez-le refroidir, retirez le creuset de son logement, et éliminez tous les résidus de combustion avec une brosse.

Chaque jour, un simple contrôle visuel suffit à comprendre s'il faut nettoyer le creuset ; seul un creuset bien propre peut garantir un bon fonctionnement du poêle. Un creuset encrassé est à l'origine d'une mauvaise combustion avec le risque d'une hausse de la température de fonctionnement du poêle et de sa surchauffe.

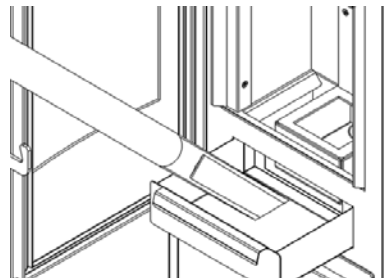
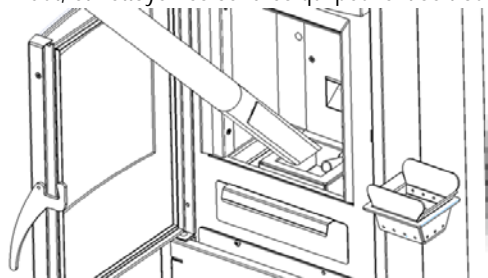
Si après le nettoyage, le problème persiste, il est évident que le type de granulés de bois utilisé n'est pas de bonne qualité. Il convient donc d'en changer pour une meilleure qualité en vérifiant la certification de qualité de ce granulé.

Ce nettoyage s'opère de la manière suivante :

- agir sur la poignée pour ouvrir la porte du foyer;
- utiliser un aspirateur suffisamment puissant : attention utiliser soit un aspirateur spécial cendres, soit interposer un bidon aspire-cendres sur le tube d'aspiration de l'aspirateur
- aspirer les cendres qui se déposent dans le creuset et autour du creuset (cette manœuvre permet de garantir la bonne circulation de l'air de combustion) ;



- enlever le creuset (attention à sa température car il peut rester chaud plus longtemps que les autres pièces), en le tirant vers le haut, et nettoyer les cendres qui peuvent se trouver en-dessous.



- enfin replacer le creuset dans sa position initiale.

14.3 Nettoyage du cendrier, du tube de la bougie et de la chambre de combustion

Le nettoyage du cendrier, du tube de la bougie et de la chambre de combustion est indispensable et doit être effectué régulièrement, en fonction de la qualité des granulés de bois et des résidus de combustion qui se forment.

Ce nettoyage doit être réalisé au moins chaque semaine.

Ce nettoyage s'opère de la manière suivante :

- Faire attention à ce que les cendres soient froides ;
- Tirer le cendrier pour pouvoir le vider ;
- Aspirer et nettoyer les dépôts qui ont pu s'accumuler dans le tube de la bougie et de l'arrivée d'air ;
- Aspirer les cendres qui se sont accumulées dans la chambre de combustion et dans la porte ;
- Enfin replacer le cendrier dans sa position initiale.

14.4 Nettoyage de l'échangeur de fumées

Lorsque le poêle est froid, nettoyer l'intégralité de la chambre de combustion (avec une brosse) après avoir enlevé les déflecteurs de fumée. Ce nettoyage doit être réalisé au moins chaque semaine et avant chaque allumage du poêle.

14.5 Nettoyage de la vitre en vitroc ramique

Malgr  tout, suivant le temps ou les conditions de fonctionnement, le nettoyage de la vitre doit  tre effectu  une fois par jour.

Ce nettoyage s'op re de la mani re suivante :

- Nettoyer la vitre   froid, jamais pendant le fonctionnement du po le ou pendant sa phase d'arr t,
- Utiliser un produit d graissant pour vitres en vitroc ramique   base d'ammoniaque et de substances non corrosives (solvants),
- Il existe des  ponges sp ciales (non abrasives) pour le nettoyage, mais le plus simple est de prendre un chiffon de coton ou papier absorbant humidifi , imbib  de ce produit nettoyant pour vitroc ramique,
- Ne jamais pulv riser du nettoyant directement sur la vitre mais toujours sur le chiffon ou le papier absorbant, afin d' viter toute humidification du joint de porte avec le produit nettoyant, car cela r duit sa dur e de vie,
- Puis frotter jusqu'  ce que la vitre devienne propre,
- Parfaire le nettoyage avec un chiffon propre et un produit courant du commerce pour les vitres classiques,

Ne jamais nettoyer la vitre alors que le po le est en fonctionnement.
Ne jamais utiliser d' ponge abrasive.
Apr s avoir nettoy  la vitre, assurez-vous de bien refermer la porte du po le.

  chaque ouverture de la porte du foyer, v rifier le bon  tat du joint. Son usure peut nuire au bon fonctionnement du po le. Si le joint est us , demander   votre revendeur de faire intervenir un professionnel qualifi .

14.6 Vidage du tampon au pied du conduit de fum e (ou du r ceptacle   suies int gr  au po le).

L'op ration d crite ci-dessous est   effectuer par l'utilisateur entre deux ramonages r alis s par un professionnel, donc tous les 3 mois en g n ral. En fonction de la quantit  de r sidus collect e   chaque fois, l'utilisateur pourra plus ou moins rapprocher ou espacer ses interventions.

Si votre po le a un d part de fum e sur le dessus, alors il faut vider r guli rement le r ceptacle   suies et poussi res int gr  au po le.

Si votre po le a un d part de fum e sur l'arri re, alors votre installateur a n cessairement install  un T  en pied de conduit en arri re du po le ; vous devez r guli rement  ter le bouchon situ  sous le T  (ou sur le c t  du T ) en pied du conduit de fum e, afin d' vacuer les poussi res et suies qui s'y seront accumul es. Bien replacer et fixer le bouchon dans sa position initiale.

14.7 Nettoyage du fond du r servoir   granul s

Une fois par an, et plus souvent si n cessaire (notamment si vous avez utilis  des sacs de granul s contenant beaucoup de sciures), vider le fond du r servoir de l' ventuelle sciure accumul e.

Pour cela, utiliser un aspirateur suffisamment puissant,  ventuellement en adaptant un tuyau de petite section   son embout pour pouvoir passer entre les mailles de la grille de protection.

Ne jamais enlever la grille de protection install e   l'int rieur du r servoir.

Ne jamais introduire dans le r servoir quelque objet que ce soit, autre que des granul s de bois.

En particulier, m me prot g , n'essayez pas d'ins rer les doigts entre l'h lice et le tuyau de la vis sans fin quand celle-ci est en mouvement, ils pourraient  tre malencontreusement  cras s ou tranch s. Si vous devez vraiment enlever ou d placer un corps  tranger  ventuellement coinc , rappelez-vous de toujours d brancher la prise d'alimentation car le po le pourrait d marrer en mode automatique s'il est plac  sur ce mode de fonctionnement.

Enlever les  ventuels granul s de bois (par aspiration) s'ils n'ont pas  t  utilis s depuis longtemps puisqu'ils auront certainement perdu leurs caract ristiques d'origine assurant une bonne combustion.

  chaque ouverture de la trappe du r servoir, v rifier le bon  tat du joint. Son usure peut nuire au bon fonctionnement du po le. Si le joint est us , demander   votre revendeur de faire intervenir un professionnel qualifi .

14.8 Nettoyage de l'habillage du po le

Le nettoyage de l'habillage du po le doit  tre effectu  avec un chiffon en coton sec et non abrasif.

Et comme toutes les autres op rations d'entretien, ce nettoyage doit  tre r alis  uniquement quand le po le est froid.

Enlevez la poussi re, les toiles d'araign e, etc.... de la zone situ e derri re les panneaux de rev tement, au moins une fois par an juste avant la premi re chauffe de la nouvelle saison.

Ne jamais nettoyer l'habillage alors que le po le est en fonctionnement.
Ne jamais utiliser d' ponge abrasive.
L'utilisation de d tergents peut nuire aux rev tements du po le.

14.9 Ramonage du conduit de fumée et nettoyage du conduit d'amenée d'air comburant

Le dépôt de suies, particules et crésote dans le conduit de fumée est inévitable, même en utilisant des appareils et des conduits de fumée très performants ; afin de limiter la formation de ces dépôts, et pour éviter des feux de cheminées et/ou l'obturation du conduit et/ou la corrosion du conduit, il est par conséquent indispensable d'effectuer le ramonage périodique du conduit de fumée.

Conformément au Règlement Sanitaire Départemental, le ramonage du conduit d'évacuation des fumées doit être effectué au minimum **2 fois par an dont une fois pendant la période de chauffage**, et ce, sur toute sa hauteur.

En fonction de la qualité de granulés brûlés et de la quantité de suies recueillies, la fréquence de ramonage doit être augmentée.

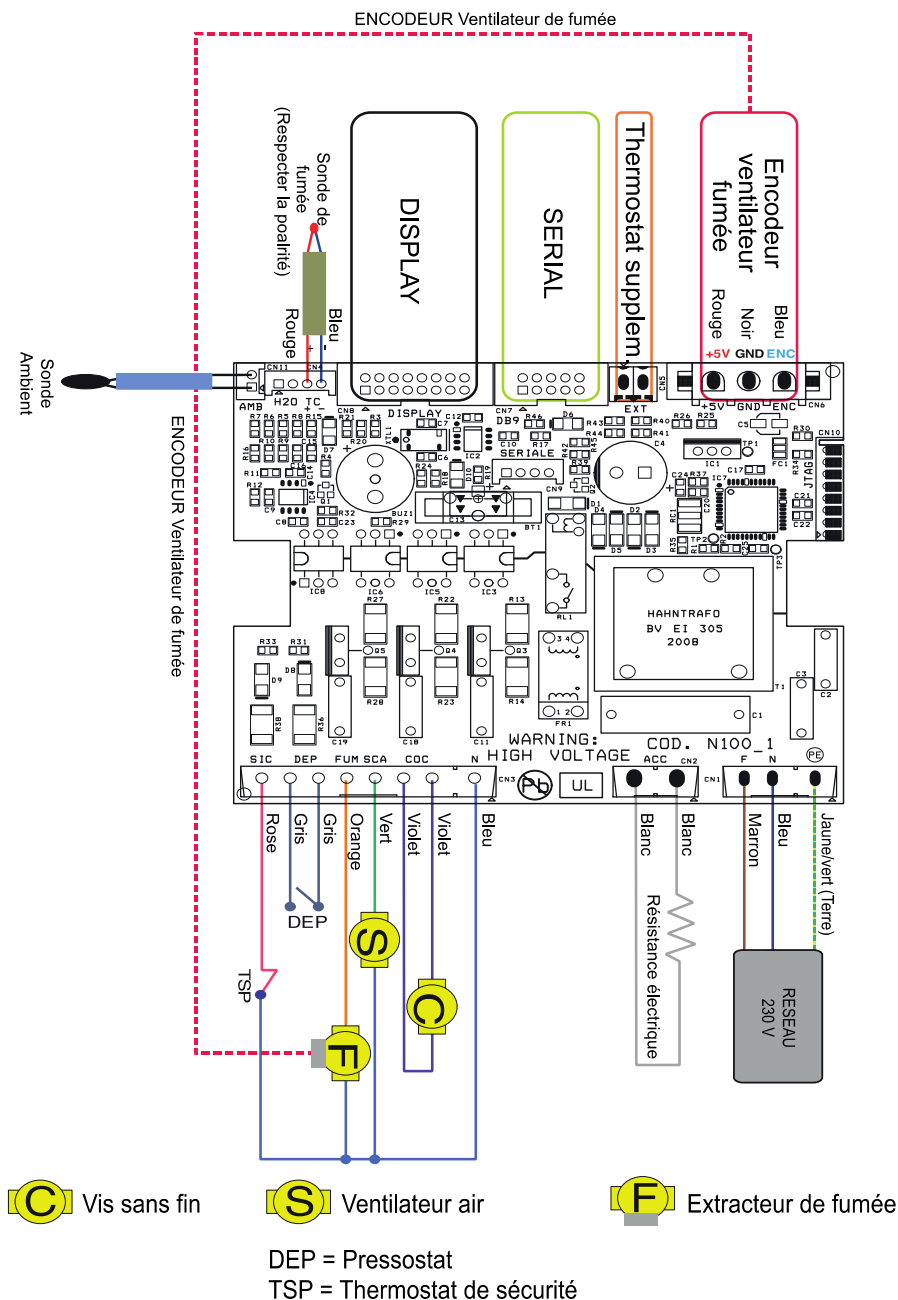
Le ramonage du conduit de fumée implique le nettoyage du terminal de sortie des fumées (soit terminal concentrique, soit débouché de conduit avec grille anti-oiseau).

Lors du ramonage, il faut aussi :

- vider le Té récupérateur des cendres en pied du conduit de raccordement, et nettoyer l'éventuel siphon de récupération des condensats,
- nettoyer le conduit d'amenée d'air comburant de l'extérieur jusqu'à l'appareil, ainsi que la grille de prise d'air à l'extérieur, et s'assurer qu'ils ne sont pas partiellement bouchés ou encrassés,
- remplacer les éventuels joints en silicone qui se trouvent parfois aux jonctions de chaque tuyau de raccordement.

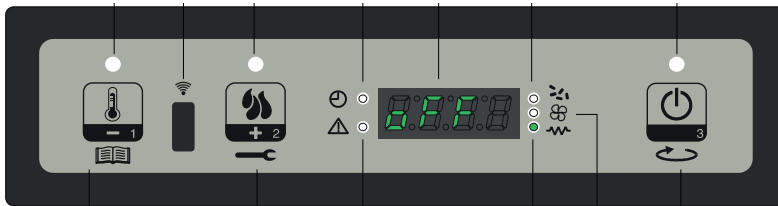
Le ramonage doit être réalisé par un professionnel qualifié.

15. SCHEMA ELECTRIQUE






16. MODE D'EMPLOI

Images et photos non contractuelles



- 1) Led Set température
- 2) Infrarouge receiver
- 3) Led Set Puissance
- 4) Led Chrono
- 5) Display
- 6) Led chargement
- 7) Led On/Off
- 8) P1 bouton
 - Réduire
 - Accès Menu
 - Set température
- 9) P2 bouton
 - Augmenter
 - Etat appareil
 - Set Puissance
- 10) Led alarme
- 11) Led bougie
- 12) P3 bouton
 - On/Off
 - Sortie
 - Confirmation
- 13) Led ventilateur

BOUTON	DESCRIPTION	MODALITE	ACTION
	Diminuer la temperature	Set temperature	Diminue la valeur de la température
		Programmation	Diminue le paramètre sélectionné dans les différents menus
		Set puissance	Diminue la valeur de la puissance
	Augmenter puissance	Set temperature	Augmente la valeur de la température désirée dans la piece
		Programmation	Augmente le paramètre sélectionné dans les différents menus
		Set puissance	Augmente la valeur de la puissance
	ON/OFF	Travail	Presser pendant 3 secondes permet d'activer ou d'éteindre l'appareil
		Programmation	Permet de valider les paramètres changés.

16.1 SYNOPTIQUE DE FONCTIONNEMENT

ALLUMAGE

CHARGEMENT PELLETS





PRESENCE FLAMME

TRAVAIL





ETEINDRE

16.2 MODIFICATION DE LA PUISSANCE



Appuyer sur  pour activer la fonction (Led correspondante activée), ajuster la puissance souhaitée en appuyant sur les boutons  ou  et valider par 

16.3 MODIFICATION DE LA TEMPERATURE

Appuyer sur  pour activer la fonction (Led correspondante activée), ajuster la température souhaitée en appuyant sur les boutons  ou  et valider par 

16.4 MODULATION

Lorsque la température de la pièce a atteint la valeur de consigne, la puissance de l'appareil est automatiquement réduite à la puissance minimale ou bien l'appareil se met en veille en fonction du choix de fonctionnement souhaité (MENU 4). Dans ces conditions, l'écran affiche le message "Travail modulé ». Si la température ambiante est inférieure à la consigne (température de consigne), l'appareil régule de nouveau à la hausse jusqu'à la consigne demandée (température).



16.4.1 STAND-BY « ON »

Après avoir atteint la température de consigne à plus ou moins 2°C, le poêle s'éteint automatiquement. Lorsque la température descend au-dessous de 2°C de la température de consigne, l'appareil redemarre automatiquement. L'écran affiche le message "Stand-by ON."

Quand à nouveau la température est atteinte, l'appareil affiche le message suivant : « GO STAND BY »

Pour activer cette fonction :


Appuyer sur  jusqu'à l'affichage de MENU1 (M01) dans l'écran central.

Appuyer sur  jusqu'à MENU 4 (M04 STAND-BY) et valider par 





Appuyer sur  pour modifier OFF en ON et valider par 

NOTA : Après quelques secondes, l'affichage standard apparaîtra.

16.5 ACTIVER ou ETEINDRE L'APPAREIL

Pour activer ou éteindre l'appareil, faire un appui long sur la touche . Lors de l'extinction de l'appareil, l'écran affiche le message suivant "nettoyage final" et la LED ON \ OFF clignote. Le ventilateur et l'extracteur de fumée continueront à fonctionner jusqu'au refroidissement total de l'appareil, attendre l'arrêt complet de l'appareil avant toute intervention.

16.6 MENU UTILISATEUR





Il est divisé en différents niveaux qui vous permettent d'accéder aux réglages et la programmation. Pour accéder aux menus de programmation générale, appuyez sur la touche  pendant 3 secondes. Appuyez sur  (diminution) ou  (augmentation) pour choisir le menu souhaité. Valider le choix en appuyant sur .

NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	VALEUR
M01 - set horologe	01-Jour semaine		L-M-M-J-V-S-D
	02-Heure		0-23
	03-Minute		0-59
	04-Jour mois		1-31
	05-Mois		1-12
	06-Année		00-99
M02 - set chrono	M2-1 - permet chrono	01 - permet chrono	on/off
	M2-2 –programmation jour giornaliera	01 -chrono jour	on/off
		02 -start 1 jour	OFF-0-23:50
		03 -stop 1 jour	OFF-0-23:50
		04 -start 2 jour	OFF-0-23:50
		05 -stop 2 jour	OFF-0-23:50
	M2-3 –programmation semaine	01 -chrono semaine	on/off
		02 -start Prg 1	OFF-0-23:50
		03 -stop Prg 1	OFF-0-23:50
		04 -lundi Prg1	on/off
		05 -mardi Prg 1	on/off
		06 -mercredi Prg 1	on/off
		07 - jeudi Prg1	on/off
		08 -vendredi Prg 1	on/off
		09 -samedi Prg 1	on/off
		10 -dimanche Prg 1	on/off
		11 -start Prg 2	OFF-0-23:50
		12 -stop Prg 2	OFF-0-23:50
		13 - lundi Prg2	on/off
		14 -mardi Prg 2	on/off
		15 -mercredi Prg 2	on/off
		16 - jeudi Prg 2	on/off
		17 -vendredi Prg 2	on/off
		18 - samedi Prg 2	on/off
		19 -dimanche Prg 2	on/off
		20 -start Prg 3	OFF-0-23:50
		21 -stop Prg 3	OFF-0-23:50
		22 - lundi Prg 3	on/off
		23 -mardi Prg 3	on/off
		24 -mercredi Prg 3	on/off
		25 - jeudi Prg 3	on/off
		26 -vendredi Prg 3	on/off
		27 - samedi Prg 3	on/off

		28 -dimanche Prg 3	on/off
		29 -start Prg 4	OFF-0-23:50
		30 -stop Prg 4	OFF-0-23:50
		31 - lundi Prg 4	on/off
		32 -mardi Prg 4	on/off
		33 -mercredi Prg 4	on/off
		34 - jeudi Prg 4	on/off
		35 -vendredi Prg 4	on/off
		36 - samedi Prg 4	on/off
		37 -dimanche Prg 4	on/off
	M2-4 -programme fin – semaine	01 -chrono fin – semaine	on/off
		02 -start fin – semaine 1	OFF-0-23:50
		03 -stop fin – semaine 1	OFF-0-23:50
		04 -start fin – semaine 2	OFF-0-23:50
		05 -stop fin – semaine 2	OFF-0-23:50
	M2-5 –sortie - escape		set
M3 – Choisir langue	01 -Italien		set
	02 -Anglais		set
	03 -Francais		set
	03 -Allemand		set
M4 - stand-by	01 -stand -by		On/off
M5 – Buzzer	01– buzzer		On/off
M6 – Charge initial			
	01 –charge initial		90”
M7 – Etat appareil			
	01 –etat appareil	01 –Etat vis sans fin	info
		02 –Tps avant nettoyage	info
		03 –Etat thermostat	Info
		04 –Etat Temp fumée	Info
		05 –Etat extracteur rpm	info
M8 – Technique	Set pour service technique	01 –clef d’accès	RESERVE
M9 – Reglage Client	Reglage service technique	01 –clef d’accès	RESERVE
M10 - Sortie	01 -EXIT		set

16.6.1 MENU M01 REGLAGE HORLOGE

Pour activer cette fonction :

Appuyez sur la touche  pendant 3 secondes. Appuyez sur  (diminution) ou  (augmentation) pour choisir le menu souhaité MENU1 (M01) dans l'écran central. Valider le choix en appuyant sur 





Procéder comme suivant :

NIVEAU 2
01-Jour semaine
02-Heure
03-Minute
04-Jour mois
05-Mois
06-Année


Appuyez sur le bouton  pour revenir au niveau précédent.

16.6.2 MENU M02 REGLAGE CHRONO

Pour activer cette fonction :





Appuyez sur la touche  pendant 3 secondes. Appuyez sur  (diminution) ou  (augmentation) pour choisir le menu souhaité MENU2 (M02) dans l'écran central. Valider le choix en appuyant sur 




M2-1 - activation chrono	01 - permet chrono	on/off
M2-2 –programmation jour	01 -chrono jour	on/off
	02 -start 1 jour	OFF-0-23:50
	03 -stop 1 jour	OFF-0-23:50
	04 -start 2 jour	OFF-0-23:50
	05 -stop 2 jour	OFF-0-23:50
M2-3 –programmation semaine	01 -chrono semaine	on/off
M2-4 -programme fin – semaine	01 -chrono fin – semaine	on/off
	02 -start fin – semaine 1	OFF-0-23:50
	03 -stop fin – semaine 1	OFF-0-23:50
	04 -start fin – semaine 2	OFF-0-23:50
	05 -stop fin – semaine 2	OFF-0-23:50
M2-5 –sortie - escape		

Appuyez sur le bouton  pour revenir au niveau précédent ou sortir de la fonction.

16.6.3 MENU M03 CHOIX DU LANGUAGE

Pour activer cette fonction :

Appuyez sur la touche  pendant 3 secondes. Appuyez sur  (diminution) ou  (augmentation) pour choisir le menu souhaité MENU3 (M03) dans l'écran central. Valider le choix en appuyant sur 

Appuyez sur  (diminution) ou  (augmentation) pour choisir la langue souhaitée. Valider le choix en appuyant sur 

16.6.4 MENU M04 MODULATION

Permet d'activer ou de désactiver le mode veille. Voir 16.4.1





16.4.5 MENU M05 BUZZER



Modèle non équipé de cette fonction

16.4.6 MENU M06 PRECHARGEMENT DU COMBUSTIBLE

Cette fonction est disponible uniquement lorsque l'appareil est en position OFF. Elle vous permet de charger la vis sans fin de granulés de bois avant d'activer l'appareil. Cette fonction est utilisée lors du premier allumage et chaque fois que le réservoir est vide de granulés, que ce soit pour réaliser l'entretien de l'appareil ou lorsque le réservoir est involontairement vide.

Pour activer cette fonction :





Appuyez sur la touche  pendant 3 secondes. Appuyez sur  (diminution) ou  (augmentation) pour choisir le menu souhaité MENU6 (M06) dans l'écran central. Valider le choix en appuyant sur 

Appuyez sur  (diminution) ou  (augmentation) pour choisir ON/OFF. Un compteur de 90 secondes est alors activé pour charger le granulé de bois.

NOTA : Attention l'appareil n'est pas actif après cette opération.

16.4.7 MENU M07 ETAT DE FONCTIONNEMENT DU POELE

Pour activer cette fonction :

Appuyez sur la touche  pendant 3 secondes. Appuyez sur  (diminution) ou  (augmentation) pour choisir le menu souhaité MENU7 (M07) dans l'écran central. Valider le choix en appuyant sur 

VISUALISATION	
3,1"	CHARGEMENT DE PELLET
52'	TIME OUT
Toff test	ETAT CHRONO-THERMOSTAT
106°	TEMPERATURE DE FUMEE
1490	VITESSE EXTRACTEUR FUMEE

16.4.8 MENU M08 REGLAGES TECHNIQUES

Menu réservé au Centre Technique.


16.4.9 MENU M09 REGLAGE MISE EN SERVICE

Menu réservé aux installateurs

16.4.10 MENU M10 SORTIE

Confirmer avec  pour sortir du menu de programmation.

16.7 PREMIER ALLUMAGE

 Lors des premiers allumages, ventilez le local et évitez de séjourner trop longtemps dans la pièce pendant cette période.

ALLUMAGE

- Vérifiez si l'appareil est raccordé au réseau électrique.
- Vérifiez que les fusibles sont en place et opérationnels.
- Vérifiez que l'interrupteur général ON-OFF de votre appareil est bien en position ON.
- Vérifiez si le réservoir à granulés contient suffisamment de combustible pour la période de fonctionnement souhaitée.
- Vérifiez si la porte de l'appareil est bien verrouillée.
- Vérifiez si le clapet du système de sécurité est en position basse. (Dessus de la chambre de combustion)
- Vérifiez si le bac à cendre et le creuset sont bien dans l'appareil.

CHARGEMENT DU COMBUSTIBLE

- Soulever la trappe d'accès située sur le dessus de l'appareil.
- Il est recommandé de déchirer un coin de sac et de verser lentement les granulés dans le réservoir.
- Il est interdit de laisser du combustible sur toute surface chaude et plus particulièrement sur le dessus de l'appareil.
- Les granulés de bois sont conditionnés dans des sacs de plastique ou de papier. Pour assurer une combustion sans problème des granulés de bois, il est nécessaire de transporter et de stocker le combustible dans les meilleures conditions possibles (sec et propre).
- Lors du remplissage du réservoir à granulés, veillez à ce que les sacs de granulés n'entrent pas en contact avec les surfaces chaudes de l'appareil.

16.8 DYSFONCTIONNEMENT

En cas de dysfonctionnement, la LED d'alarme est active.

Les principaux messages sont les suivants :

Alarme source	Affichage sur l'écran
Black-out électrique	AL 1 ALAR AL 1BLACK-OUT Pendant le fonctionnement de l'appareil, une coupure d'électricité inattendue peut provoquer un Black-Out. Au redémarrage, si la période de black-out est très courte, l'appareil démarre en mode travail, sinon l'alarme est activée. L'écran fait défiler le message suivant et l'appareil s'éteint. Attendez le rétablissement de l'électricité et rallumer l'appareil.
Sonde température fumée	AL 2 ALAR AL2 SONDE FUMEE Se produit dans le cas où la sonde de fumée est défectueuse. ❖ Vérifier la sonde de température de fumée. ❖ Vérifier la profondeur de la sonde de fumée dans son logement. Si le problème persiste, contactez le support technique.
Température de fumée trop élevée	AL 3 ALAR AL3 FUMEE CHAUDE Se produit dans le cas où la sonde détecte une température de combustion supérieure à une valeur réglée en usine. ❖ Vérifiez si l'appareil est suffisamment ventilé. ❖ Vérifiez si vous avez fait votre nettoyage annuel de la chambre de combustion et les ramonages annuels.
Encodeur	AL 4 ALAR AL 4 ASPIRATION EN PANNE Se produit dans le cas où il y a une panne de l'extracteur de fumée. ❖ Vérifier le câblage de l'encodeur et les connexions électriques. Si le problème persiste, contactez le support technique.
Défaut d'allumage	AL 5 ALAR AL 5 MANQUE ALLUMAGE Se produit lorsque pendant la phase d'allumage ❖ Vérifier le creuset ❖ Vérifier la bougie d'allumage ❖ Vérifier les caractéristiques des granulés. ❖ Vérifier le pressostat. ❖ Vérifier le thermostat de sécurité. ❖ Vérifier la présence de granulés dans la trémie. -Si le problème persiste, contactez le support technique
Absence de combustible	AL 6 ALAR AL 6 FINIT PELLET Se produit si le creuset est vide ❖ Vérifier la présence de granulés dans le creuset. ❖ Assurez-vous que le réservoir de granulés est plein. ❖ Vérifier que le motoréducteur n'est pas bloqué. ❖ Vérifier que la vis sans fin n'est pas bloquée. Si le problème persiste, contactez le support technique
Température trop élevée de la structure	AL 7 ALAR AL 7 SECURITE THERMIQUE Pour acquiescer l'alarme, procéder comme suit : dévisser le capuchon noir situé à l'arrière du poêle, repousser le klixon et revisser le capuchon. Si le problème persiste, contactez le support technique.
Insuffisance de pression	AL 8 ALAR AL 8 MANQUE DEPRESSION Se produit lorsque le pressostat lit une pression / dépression anormale. Vérifiez les connexions du pressostat. - Vérifier l'étanchéité globale. (Porte, accès, etc...) - Vérifier que le conduit de fumée est correctement connecté et parfaitement propre.

17. GARANTIE CONTRACTUELLE

17.1 – Durée

La durée de garantie est de 2 ans, à l'exception des pièces d'usures et à compter de **la date de FACTURE**. Elle s'applique pendant cette période à tout défaut de matière ou de fabrication. Nous ne sommes tenus qu'au remplacement gratuit des pièces reconnues défectueuses, après contrôle par nos soins.

17.2 – Garantie légale

Les dispositions de cette garantie ne sont pas exclues du bénéfice au profit de l'acheteur, du matériel concernant la garantie légale pour défauts et vices cachés, qui s'applique en tout état de cause dans les conditions des articles 1641, et suivants, du code civil.

17.3 – Validité

L'acquéreur désigné ci-contre, reconnaissant avoir reçu la notice d'installation, accepte de s'y conformer. La garantie n'est valable que si l'appareil est utilisé conformément aux recommandations signifiées dans la notice fournie avec l'appareil.

17.4 – Exclusion

17.4.1 Pièces d'usure et matériaux réfractaires

Les joints de portes et de vitre, la grille décorative, les éléments en vermiculite ou métallique (déflecteur, parois latérales et fond de la chambre de combustion) sont des pièces d'usure et de ce fait sont garantis un an à la date de livraison de l'appareil.

17.4.2 Vitre

Les vitres vitrocéramiques (sérigraphie et standard) sont exclues de la garantie.

17.4.3 Généralités

Les frais de déplacement, de transport, de main œuvre, d'emballage, de démontage et les conséquences de l'immobilisation de l'appareil, résultant des opérations de garantie, sont à la charge du client. Tout désordre occasionné, sur l'ensemble de l'installation, par des organes mécaniques ou électriques qui ne sont pas de notre fourniture et qui sont interdits par des textes régissant les appareils de chauffage, est exclu de la garantie.

Les dégâts occasionnés par l'utilisation de tout autre combustible que le granulés conforme à la norme citée dans le combustible autorisé.

La garantie ne s'applique pas dans les cas suivants, sans que cette liste soit exhaustive : Installation et montage des appareils dont la charge n'incombe pas au fabricant. En conséquence, le fabricant ne peut être tenu pour responsable des dégâts matériels ou des accidents de personne consécutifs à une installation non conforme aux dispositions légales et Réglementaires tels que l'usure normale du matériel ou usage anormal du matériel, notamment en cas d'utilisation du matériel dans des conditions différentes de celles pour lesquelles il a été construit. Il est formellement interdit de modifier ou de transformer l'appareil.

(ThM – Rev2. 30/07/2020)

Producteur:
DARGEMONT SAS
16380 CHAZELLES (F)
www.dargemont.fr